



Municipalité de Frelighsburg

2, place de l'Hôtel de ville
Frelighsburg (Québec) J0J 1C0
Tél.: (450) 298-5133 / Téléc.: (450) 298-5557

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DE LA RÉSOLUTION 871-03-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT
NO. 135-01-20111 TEL QU'AMENDÉ PAR LE RÈGLEMENT 140-09-2013**

Veillez prendre avis que le 7 mars 2016 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a adopté la résolution 871-03-16.

L'adoption de la résolution vient modifier l'article 4.4 du règlement 140-09-2013 afin de tenir compte de situations où un immeuble commercial permet l'occupation de plusieurs commerces de petite superficie, tout en s'assurant que la répartition de la taxe demeure raisonnable eu égard à la quantité d'eau qui y est consommée.

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE SEIZE.

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

=====